



INFO LUTTES SPÉCIAL LUBRIZOL

A toutes les organisations de la CGT de Seine Maritime
infoluttes76@orange.fr



PLUS JAMAIS ÇA ! NOUS VOULONS LA VÉRITÉ

26 septembre 2019, Un crime industriel et environnemental a été commis par Lubrizol, On pouvait l'éviter !

18 ans après l'explosion AZF et ses 31 morts, rien n'a changé. Des accidents industriels arrivent régulièrement dans les sites à risques, tout cela parce que, au nom du profit, les patrons mènent les mêmes politiques et les gouvernements successifs ont assoupli la réglementation et diminué les contrôles.

La CGT a un rôle déterminant à jouer puisqu'elle est à la croisée des chemins des questions sociales et environnementales. Dans un cadre unitaire, avec les organisations syndicales, les associations de riverains et les organisations politiques, c'est à nous qu'il revient de faire pression sur la Préfecture et Lubrizol : toutes les informations doivent être rendues publiques.

Lubrizol doit payer les dégâts sociaux, sanitaires et environnementaux que cette entreprise a provoqué.

Dans le cadre du collectif unitaire, la CGT s'engage à mener ce combat de longue haleine : pour que la vérité éclate, pour que les riverains et les salariés ne soient pas seuls face à la désinformation, voire aux mensonges de l'Etat et des industriels.

EXIGEONS DE POUVOIR VIVRE ET TRAVAILLER EN BONNE SANTÉ.

MANIFESTATIONS LUBRIZOL

01 OCTOBRE : 4 000

08 OCTOBRE : 2 000

A VENIR

12 OCTOBRE : MANIFESTATION A 15 HEURES PALAIS DE JUSTICE.

REUNION PUBLIQUE LE 17 OCTOBRE HALLE AUX TOILES DE 19H A 23H

avec Guillaume Meurisse Charline Vanhoenacker (journalisteS humoristes) . HK et les salatinbanques.

De AZF à LUBRIZOL :

AZF (groupe Total) : 21 septembre 2001. 31 morts, 5000 blessés.

Lubrizol le Havre : 16 avril 2003. Explosion d'un réacteur et départ de feu.

TOTAL : 5 morts en France en 2009.

GPN (Total) : 2011 Incendie.

Lubrizol Rouen : 2013. Fuite de Mercaptan

TOTAL NORMANDIE : 17 octobre 2015. FUITE de 15000 m3 de gaz Ethylène.

SAIPOL : 17 février 2019. 2 MORTS SUITE A UNE EXPLOSION.

Lubrizol : Rouen : 26 septembre 2019.

Un incendie gigantesque .. Combien de victimes potentielles ????

Pascal MOREL



CATASTROPHE DE LUBRIZOL :

LETTRE DU CNF AU PRÉFET DE SEINE-MARITIME

Le CNF de la Fédération CGT des Services publics, réuni à Montreuil les 9 et 10 octobre 2019 dénonce l'absence de mesures adaptées pour protéger les agents, les salariés et la population touchés par les conséquences du crime industriel de Lubrizol, survenu le 26 septembre 2019.

En particulier, nous dénonçons l'absence de protection suffisante des agents et salariés, dont les sapeurs-pompiers et agents territoriaux qui sont intervenus pendant et après l'incendie et les explosions (EPI insuffisants, voire absents). Nous dénonçons les ordres et consignes mettant en danger les citoyens et les salariés.

Comment comprendre en effet, que la consigne ait été donnée aux habitants et travailleurs « d'éviter (le 27 septembre) les déplacements », alors même que les salariés ont eu ordre de venir travailler ?

Nous dénonçons l'absence de mise en œuvre du principe de précaution qui aurait protégé les agents travaillant dans le périmètre exposé aux fumées toxiques.

Enfin, nous condamnons l'attitude de nombre d'employeurs publics qui ont volontairement minimisé les risques, refusé le « danger grave et imminent » et l'exercice du droit de retrait. Nous vous rappelons, Monsieur le Préfet, que la loi s'applique à tous et qu'il vous appartient de la garantir.

Nous vous demandons, concrètement, de garantir protection et respect des droits à tous les agents et salariés dans l'intérêt général.

Nous apportons notre soutien plein et entier aux initiatives et mobilisations engagées dans des conditions difficiles, car les agents publics, dont nos collègues pompiers, travaillent en sous-effectif et dans une pénibilité encore accrue.

Nous soutenons les initiatives unitaires qui s'adressent au plus grand nombre, exigeant la vérité sur ce crime industriel, exigeant la protection de la population, des agents publics placés aux premières lignes, et la mise en application effective de tous les droits pour toutes et tous.

Adopté à l'unanimité

Montreuil, le 10 octobre 2019



ADEVA 76

Association de Défense des Victimes de l'Amiante et des maladies professionnelles de Seine Maritime
119 Cours de la République - 76600 - Le Havre -

Tél. : 02 35 25 02 02 Mail : adeva-76@orange.fr Blogs: adeva-76.fr

Mesdames, Messieurs les ministres merci d'être venu·e·s et
pardon pour le dérangement !

"Nous voulons la vérité"

Quels sont les produits qui ont brûlé ? Quelles sont les substances qui ont été rejetées dans l'air ? Où sont-elles retombées ? Beaucoup de questions restent sans réponse. Dix jours après le début de l'incendie, la nature, la quantité (5 000 ou 9 000 tonnes ?) et l'emplacement des produits qui se trouvaient sur les sites de Lubrizol et Normandie logistique n'étaient toujours pas connus. Comment l'expliquer ?

On a découvert que la couverture du bâtiment, environ 8 000 mètres carrés, contenait de l'amiante, or celle-ci a été complètement emportée par l'incendie. Est-il normal qu'une usine classée Seveso seuil haut puisse encore avoir des bâtiments couverts de matériaux amiantés plus de 20 ans après son interdiction ? Sur la fiche toxicologique amiante éditée par l'INRS, on peut lire : « en cas d'incendie les services de secours peuvent altérer les matériaux amiantés au moment de leur intervention » sous-entendu, par la pression de l'eau des lances incendie. La question est donc : quelle quantité d'amiante, le panache de poussière de 22 Km de long et 6 de large a-t-il véhiculé ? Pour le savoir, nous demandons la modélisation de toute la zone impactée et les mesures d'empoussièrement de toutes les fibres d'amiantes : **Fibres Courtes (FCA) Fibres Fines (FFA)**. Les derniers contrôles publiés montrent une contamination de moins de **4,8 fibres par litre d'air** et non et 3 mais rappelons que l'amiante est un « cancérigène sans seuil », c'est-à-dire qu'il n'existe aucune limite en dessous de laquelle respirer cette fibre ne présente aucun risque. **Moins on est exposé, mieux on se porte**. La réglementation retient le taux d'empoussièrement maximal à 5 fibres d'amiante par litre d'air dans les bâtiments, cette norme a été définie en 1974, or en 2009, **l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire) **a proposé de diviser la limite autorisée par dix, car elle estime que la population ne devrait pas être exposée à plus de 0,5 fibre par litre**.

Nous voulons savoir si toutes les dispositions ont été prises pour assurer la sécurité des personnes qui sont intervenues au moment du sinistre : des pompiers probablement exposés aux poussières d'amiante, des agents municipaux détachés à proximité du site, des salarié·e·s de Lubrizol et autres. Nous demandons un suivi médical approprié pour